

## Conseil d'administration Séance du 02 avril 2012

### ▪Présents :

M David ALIS représentant M. Guy CATHELINEAU, *Président de l'Université de Rennes I*  
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE*,  
M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil Régional de Bretagne*  
Mme Marie-Pierre ROUGER, représentant Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne*  
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités*,  
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités*  
Mme Christine PETR, *Professeur des Universités*  
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités*  
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes*,  
Mme Audrey LEBOS, *Maître de Conférences*,  
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrices des Relations Internationales*  
M. Jean-François POLO, *Maître de Conférences*,  
Mme Catherine VAN DER REST-SUBTIL, *professeur agrégée*,  
Melle Yasmine BENALIA., *élève de l'IEP*,  
M. Xavier SAMSON, *élève de l'IEP*,  
Melle Agathe DUHAMEL, *élève de l'IEP*  
Melle Julie VELAY, *élève de l'IEP*,  
M. Florent URO, *élève de l'IEP*  
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

### ▪Représentés :

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA*,  
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*  
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française*,  
M. Marcel ROGEMONT représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine*,  
M. François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique*,  
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU*  
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités*  
M. Yves-Marie RAULT, *Elève de l'IEP*  
M. Camilo GODOY, *Elève de l'IEP*  
M Pierre ROSMORDUC, *Elève de l'IEP*  
M. Adrien DE PREMORREL, *élève de l'IEP*,

### ▪ Assistaient à ce Conseil

Mme Isabelle PELLERIN, *Représentante de Rennes Métropole, avec voie consultative*,  
M. Jean Emile GOMBERT, *Président de l'Université Rennes2, avec voie consultative*,  
M Gwenaél LEBLONG-MASLET, *Représentant l'Association des Anciens, avec voie consultative*,  
Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP*,  
M. Bruno GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP*  
M. André NGUYEN, *Chargé de mission à l'IEP*

M. Morabito ouvre la séance à 17h10 et donne lecture des différentes procurations

REPRESENTES	REPRESENTANTS
M. Bernard Boucault	M. Morabito
M. Jean-François Verdier	M. Morabito
M. Jean-Claude Casanova	M. O. Bonsart
M. François Devevey	M. O. Bonsart
M. Guy Cathelineau	M. D. Alis
M. Marcel Rogemont	Mme M.P Rouger
M. Hervé Jaume	Mme M.P Rouger
M. Pierre Victoria	M. P. Diaz
M. Lionel Honoré	M. G. Richard
M. Yves-Marie Rault	Mlle J. Velay
M. Camilo Godoy	M. X. Samson
M. Pierre Rosmorduc	Mlle A. Duhamel
M. Adrien de Plémorel	M. X. Samson

## I - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch indique l'approbation et la signature par le ministre de l'enseignement et de la recherche du contrat pluriannuel de l'établissement lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère mercredi dernier.

Cette réunion à laquelle assistaient 50 présidents d'université et directeurs d'établissement a notamment permis de valoriser l'action de l'IEP de Rennes. En effet, 5 établissements ont eu l'occasion d'exposer leur stratégie devant le cabinet du ministre et les responsables de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) : l'université de la Rochelle, l'université d'Aix-Marseille, l'université technologique de Troyes, l'université de Clermont-Ferrand et Sciences Po Rennes.

M. Le Floch a rappelé l'organisation de la semaine présidentielle qui s'est déroulée lors de la dernière semaine du mois de mars. Il évoque deux événements majeurs :

- la conférence de M. Jean-Claude Trichet, directeur de la Banque centrale européenne (BCE) durant la période de 2003 à 2011 ;
- la diffusion de la matinale de France Culture (FC) en direct depuis l'IEP le jeudi 29 mars. Au cours de cette émission, les journalistes de FC ont organisé la simulation d'une élection présidentielle auprès des étudiants.

Sur l'organisation ce dernier événement, il a tenu à souligner la coordination parfaite assurée par Marion Miquel, chargée de communication, ainsi que la participation remarquable des étudiants de Sciences Po qui ont préparé les thèmes de discussion la veille et qui ont posé les questions aux hommes politiques invités lors de la matinale : MM. Jean Arthuis et Jean-Yves Le Drian.

M. Le Floch confirme l'information fournie par le ministre lors de la signature du contrat quinquennal : la création d'un nouvel IEP à Versailles. Son ouverture interviendra en septembre 2013 ou 2014. Le réseau des 6 IEP a déjà été sollicité pour une éventuelle intégration au concours commun.

M. Morabito estime que cette information n'est pas originale : il y a vingt ans, la création d'un IEP était déjà envisagée à Nanterre. Pour autant, il pense que la création d'un nouvel IEP entraînera des conséquences sur les deux IEP les plus proches, Lille et Rennes. Par suite, il convient d'être attentif et de suivre cette affaire de près.

M. Neveu remarque que le nombre de places offertes par les IEP a triplé, voire quadruplé en 20 ans. Cette évolution pose la valeur du diplôme lorsque ce dernier est délivré à un nombre croissant d'étudiants.

## II – VOTE SUR LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) DE L'ETABLISSEMENT

M. Le Floch rappelle que toute université, ou établissement d'enseignement supérieur, est tenue d'adopter un SPSI. A Sciences Po, de nombreux audits ont été réalisés depuis 2009 pour déterminer un séquençage des travaux répondant à des impératifs réglementaires (mise en conformité techniques des locaux pour les personnes à mobilité réduite) et pour tenir compte de l'accroissement de la population étudiante sur le site.

Le schéma pluriannuel qui date d'octobre 2010 a fait l'objet d'une discussion partielle au CA du 13 décembre 2010. Lors de cette réunion, les points suivants ont été évoqués :

- la démolition du bâtiment contenant aujourd'hui le foyer des étudiants ;
- la rénovation de la salle 17 (les travaux sont engagés et devraient s'achever en juin) ;
- la transformation d'un logement de fonction en bureaux ;
- le réaménagement de l'Espace Avenir, en vue de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (construction d'un ascenseur).

Le document a été examiné le 3 mars 2011 par le Rectorat puis validé le 7 juillet 2011 par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et le 23 décembre 2011 par la DGESIP. Les deux avis rendus par ces directions sont favorables sous réserve de réunir les financements nécessaires.

M. Le Floch demande aujourd'hui au CA d'approuver le projet.

M. Polo s'interroge sur la mise en œuvre du 1% artistique pour embellir le cloître. Cette mesure, créée il y a 60 ans et célébrée en 2011 dans le cadre d'un colloque organisé par l'Université de Rennes 1, constitue une obligation réglementaire pour la décoration des ouvrages publics. Il souhaite une réflexion sur son application dans l'établissement. Il propose à cet effet la mise en place d'une commission chargée de se prononcer sur ce projet.

M. Le Floch avoue ignorer l'existence de ce dispositif. Pour autant, il indique qu'il convient de le respecter s'il s'agit d'une obligation réglementaire.

M. Polo ajoute que la loi qui encadre le dispositif a fait l'objet d'une révision en 2010.

M. Neveu se réjouit de l'avancement du dossier et, notamment, de la réflexion sur les modalités de redistribution des locaux. A cet égard, il rappelle qu'une proposition alternative avait été précédemment envisagée pour le CRAPE. Elle consistait à utiliser les locaux du CRAPE pour y installer le logement de fonction de la concierge et deux salles de cours. En contrepartie, le CRAPE récupérerait les bureaux de l'Espace Avenir qui aurait déménagé au

rez-de-chaussée. Il se demande si cette proposition est encore pertinente et actuelle. En tout état de cause, l'attribution de locaux pour le CRAPE revêt un caractère urgent : plusieurs doctorants ne disposent pas de bureaux.

M. Le Floch indique que l'orientation retenue visait à conserver l'Espace Avenir à son emplacement actuel en le rendant accessible par la construction d'un ascenseur. Il rappelle que la contrainte de l'espace représente le souci principal et récurrent de l'établissement. Pour soutenir la recherche, il prévoit de trouver de nouveaux mètres-carrés en dehors de l'établissement. Il précise que le projet est articulé sur la création d'un espace de qualité pour la vie étudiante et la construction à la fois de nouvelles salles de classe destinées à accueillir les conférences de méthode et de bureaux supplémentaires pour les professeurs.

M. Le Bart souhaite à cet égard un effort de synthèse du document visant la mise en évidence les principaux apports du projet.

M. Le Floch indique que le déplacement du logement de la concierge se traduira par un gain d'espace qui permettra la création de trois ou quatre bureaux. En revanche, le réaménagement du premier étage ne libèrera aucun espace : conformément à la réglementation, il est prévu l'installation d'un ascenseur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un second étage sera créé dans le nouveau bâtiment situé au-dessus de la cafétéria des étudiants. La construction de cet étage permettra d'abriter quatre salles de cours supplémentaires ainsi que trois ou quatre bureaux pour les enseignants. Enfin, le réaménagement du sous-sol du bâtiment offrira des espaces dédiés à la vie étudiante.

M. Richard souhaite des précisions sur le nombre d'étages du nouveau bâtiment et sur la taille des nouvelles salles de cours.

M. Le Floch répond que l'on gagnera un étage par rapport à la situation actuelle.

Mme Mercier précise, sur le second point, qu'il s'agira de petites salles.

Mme Maliesky souhaite connaître le sort réservé au deuxième étage.

M. Le Floch rappelle qu'il est engagé dans une démarche de rationalisation de l'espace qui ne s'effectue pas au détriment de étudiants. Il précise que le CPER ne s'est pas encore prononcé.

Mme Maliesky s'inquiète sur ce point que les locaux de l'Espace Avenir se trouvent déjà en forte tension.

M. Morabito souligne que tout le troisième étage est à reconstruire. A l'origine, il abritait des petites cellules destinées aux élèves de l'Ecole Normale. Aujourd'hui, un grand *open space* occupe cet espace. Il ajoute que nous sommes confrontés à de grandes contraintes architecturales dans ce bâtiment.

Mme Duhamel observe l'absence d'élément sur l'agrandissement de la bibliothèque.

M. Le Floch répond que l'agrandissement n'est pas actuellement prévu.

Mme Duhamel indique que la réorganisation du mobilier dans la salle réservée au travail en silence, notamment par le remplacement des tables de quatre par des tables individuelles, libérerait de l'espace. Cette opération réduirait le brouhaha qui règne dans cette salle.

M. Le Floch souligne que ces questions seront abordées dans le cadre de la réunion de la commission documentaire.

Mme Rouger formule une remarque intéressant le projet énergétique qui n'est pas développé dans le schéma.

M. Le Floch rappelle que ce point ne relève pas des prescriptions du cahier des charges. L'autonomie énergétique du nouveau bâtiment est souhaitable, mais elle se heurte à des difficultés d'ordre budgétaire.

Mme Rouger ne partage pas cet avis. Elle pense qu'il est possible d'opérer des choix dans ce domaine.

M. Le Floch indique que ce point sera intégré au projet.

Mme Benalia souhaite, sur la question de l'éclairage, prolonger l'observation précédente.

M. Morabito rappelle que le bâtiment principal date de 1882. Ainsi, on a en héritage un immeuble ancien qui nous empêche de réaliser un « éco IEP ».

M. Le Floch précise cependant que, si le surcoût de cette orientation est modeste, les travaux pourront être engagés.

M. Alis souligne que la réflexion sur la construction de bâtiments basse consommation s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21. A cet égard, s'agissant du projet de l'IEP, un échange de bonnes pratiques pourra être envisagé avec la direction des ressources immobilières (DRIM) de l'Université de Rennes 1.

Mme Petr indique la nécessité de revoir l'isolation du troisième étage afin d'éviter les surcoûts de chauffage. Sur le projet d'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, elle souhaite savoir s'il s'agit seulement de remplir les obligations réglementaires ou bien si l'objectif est de permettre une réelle autonomie aux personnes concernées. Sur la seconde branche de l'alternative, elle pose la question de l'ouverture des portes.

M. Le Floch rappelle l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. C'est un dossier ancien et lourd que connaît bien également M. Neveu. La rampe permettant d'accéder aux bâtiments a nécessité un investissement en temps et en énergie considérable. Il précise qu'il s'agit de respecter les règlements et ensuite d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes handicapées.

M. Neveu ajoute que le coût de la construction de la rampe était très élevé. Les efforts déployés pour obtenir des subventions se sont soldés par des résultats largement insuffisants.

Mme Maliesky souligne que la personne handicapée dispose de la faculté de demander le concours d'un auxiliaire de vie universitaire qui pourra l'aider dans ses déplacements.

M. Samson demande ce qui est prévu concernant l'installation de prises électriques supplémentaires dans la bibliothèque et dans les amphithéâtres.

M. Le Floch répond que l'électricité dans les amphithéâtres est soumise à des obligations réglementaires. S'agissant de la bibliothèque, à l'issue d'un examen technique, de nouvelles prises électriques seront installées l'été prochain.

M. Le Bart observe que le document exclut de modifier la taille des amphithéâtres. Dans ces conditions, comment peut-on accueillir plus d'étudiants ?

M. Le Floch indique qu'il faudra envisager comme solution le prêt d'un amphithéâtre. Il ajoute que la principale difficulté réside aujourd'hui dans l'utilisation des salles.

Mme Duhamel note que le schéma vise uniquement l'aménagement des petites salles destinées aux conférences de méthode. Qu'en est-il des salles moyennes ?

M. Le Floch souligne qu'à terme, l'intégralité des cours ne pourra plus se dérouler à l'IEP. Des solutions alternatives s'imposeront en prenant appui notamment sur l'IPAG et l'IUFM.

M. Morabito propose de passer au vote.

*Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

## II – VOTE SUR LE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE L'IEP A CAEN

M. Le Floch expose le contexte et les raisons qui ont justifié le projet.

Lors de son élection en 2009, il avait évoqué la nécessité pour l'établissement d'acquérir une dimension forte fondée sur une politique d'extension se traduisant par la création d'antennes. Cette politique répondait à un constat : il existe une demande d'inscription forte accrue à l'IEP de Rennes. Pour autant, les possibilités d'accueil d'un grand nombre d'étudiants dans les locaux actuels sont largement insuffisantes. Par suite, l'alternative est la suivante : régler la question de l'espace sur le site ou mettre sur pied une politique plus offensive. La seconde branche de l'alternative a été privilégiée.

L'origine des deux tiers des étudiants est circonscrite au grand ouest. Aussi, le projet initial portait sur une implantation à Nantes et à Caen en vue d'attirer les étudiants de cette zone géographique pour renforcer le pôle rennais. Bien avant leur mise en place, la simple connaissance de ces projets de développement a permis d'assurer à l'IEP une image très positive et de renforcer son attractivité. Comme en témoignent les résultats du dernier concours d'entrée en première année qui a vu l'IEP de Rennes être classé deuxième dans l'ordre de préférences des candidats.

M. Le Floch insiste sur cette orientation stratégique. Il ne souhaite pas s'étendre sur le projet nantais. Une des raisons de l'échec du projet nantais s'explique par le désir de l'Université de Nantes de récupérer la section EcoFi.

Avec la création de l'antenne de Caen, il avait à cœur d'introduire de l'innovation à l'IEP. L'antenne ne se limiterait pas à un accord de partenariat pour les années 4 et 5 ; elle développerait d'abord un nouveau cursus dès la deuxième année sans remettre en cause la scolarité qui existe à Rennes. Ce cursus porterait, ensuite, une thématique radicalement nouvelle. M. Le Floch rappelle que le MESR et l'AERES préconisaient que l'IEP, compte tenu de sa taille, devait afficher très clairement ses spécialités. En effet, au-delà de la pluridisciplinarité commune à tous les IEP, ces derniers doivent développer des formations différenciées et innovantes. C'est ce qui justifie le choix de la section « développement durable ».

Il précise que le vote sur le projet de Caen ne sera pas le dernier : il s'agit seulement d'un vote sur le protocole d'accord avec l'Université de Caen - Basse Normandie qui permettra à cette dernière de disposer des moyens pour développer cet accord. Ensuite, interviendront les votes relatifs à la maquette, au règlement, aux conventions de partenariat avec les collectivités territoriales, les entreprises, etc.

L'objectif est d'accroître les effectifs étudiants afin de répondre à une demande croissante dans un territoire élargi. Le projet vise à pérenniser les parcours fragiles en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année. La communauté d'agglomération de Caen La Mer s'apprête à engager le développement d'un projet immobilier d'un montant supérieur à un million d'euros. Par ailleurs, des contacts entre les régions Bretagne et de Basse Normandie ont été noués en vue de la création d'une chaire inter universitaire d'excellence dans le domaine des industries et des énergies renouvelables.

La caractéristique du projet caennais repose sur un projet pédagogique fort. Il s'agit, bien entendu, de conserver les valeurs d'excellence et de démocratisation tout en ayant le souci d'une intégration professionnelle rapide et efficace. Le souci de favoriser l'insertion professionnelle a permis à l'IEP de recueillir de très nombreuses lettres de soutien des entreprises. A ce stade du projet, il convient de s'assurer de la mise en cohérence des maquettes proposées avec les besoins des entreprises. Ainsi, de janvier à mars 2012, la mise en place de plusieurs groupes de discussion réunissant les étudiants, les personnels enseignants et administratifs, a permis de faire avancer le projet. Une réunion plénière a été organisée le jeudi 29 mars : même si des interrogations légitimes subsistent, les échanges riches et constructifs ont montré une adhésion forte des participants au projet.

Afin d'assurer le lien entre l'IEP et l'antenne de Caen, un agent a été recruté. Il s'agit de M. Gaël Hily qui a déjà travaillé au service de la scolarité. Il connaît bien le fonctionnement administratif de l'IEP et a notamment contribué à développer les relations avec les khâgnes. De surcroît, il était présent lors de la réunion de présentation du projet avec les étudiants de première année.

M. Le Floch demande au CA de se prononcer sur le protocole d'accord. Son adoption permettra de prolonger utilement les discussions avec l'Université de Caen et ses composantes et facilitera les négociations ultérieures sur tous les aspects du projet. L'aspect financier ne représente pas une véritable contrainte. En effet, le MESR a déjà alloué une enveloppe de 50 000 euros pour l'année 2012. De leur côté, les collectivités territoriales s'engagent au niveau de l'investissement matériel et mobilier et assureront le recrutement de deux personnes. Par ailleurs, l'ouverture de l'antenne de Caen aura des incidences positives à l'IEP de Rennes. Le bonus contractuel, les fonds propres obtenus pourront être utilisés à l'IEP, en particulier pour réaliser des embauches de personnel administratif. Cette ouverture

permettra également d'engager des innovations pédagogiques au profit des étudiants. Il est envisagé d'adopter un dispositif d'intégration renforcée reposant sur un soutien pédagogique et méthodologique accru dont le contenu et la forme restent à définir. Il sera destiné à aider des étudiants dont la formation demeure encore perfectible et à les accompagner tout au long de leur scolarité en 1<sup>ère</sup> année (étudiants de bac + 0 en 1<sup>ère</sup> année, issus notamment de la démocratisation).

En conclusion, M. Le Floch insiste sur le caractère crucial du projet qui, sans être encore effectif, a commencé à produire des effets. La réaction favorable des partenaires extérieurs justifie le bien-fondé du projet et l'engagement de l'équipe de direction. Sur ce dernier point, il ajoute qu'il s'est engagé de nouveau dans le domaine pédagogique : il a repris d'ores et déjà l'encadrement de conférences de méthode en 2<sup>ème</sup> année. Cette relation de proximité avec les étudiants lui permettra, le cas échéant, d'être en mesure de faire remonter les difficultés. Il précise qu'il demandera à être évalué sur la réalisation de ce projet au terme de son mandat.

Le projet qui est aujourd'hui soumis au vote du Conseil n'est pas achevé mais en construction. A cet égard, il rappelle que lors de son arrivée à l'IEP en 1993, les amphithéâtres et la bibliothèque n'existaient pas encore. Il émet le souhait de renouer avec cet « esprit pionnier ». Il estime que la création d'un projet ne signifie pas de trouver d'emblée les réponses à toutes les questions que l'on se pose. Si l'on attendait de toutes les avoir, on n'agirait pas.

M. Morabito ouvre le débat.

M. Richard souhaite des précisions sur les aides directes et indirectes.

M. Le Floch indique qu'il a obtenu un montant de 50 000 euros du ministère au titre d'une action spécifique qui est par définition temporaire. En matière de dotation globale de fonctionnement (DGF) et de bonus contractuel, le ministère fonctionne sous contrainte budgétaire. Pour certains établissements, l'Etat ne versait pas l'intégralité de la DGF. Ce qui n'est pas le cas pour Sciences Po Rennes qui, compte tenu de sa sous-dotation, a obtenu le versement intégral de la DGF ainsi que l'allocation d'un bonus de 120 000 euros par an pendant la durée du contrat.

M. Le Floch estime que la récupération des sommes correspondant aux actions spécifiques nécessite la confection préalable de dossiers qui doivent être défendus chaque année devant la DGESIP. C'est dans ces conditions qu'il a obtenu la création du poste de chargé de relations avec les entreprises. Il précise que l'établissement dispose avec certitude d'un fonds de 120 000 euros auquel on pourrait ajouter la participation des collectivités de Caen La Mer et de la région Basse-Normandie (sommes comprises entre 100 000 et 150 000 euros). S'agissant de l'immobilier, il indique que l'engagement des collectivités sera supérieur au million d'euros.

M. Le Bart remarque que ce projet majeur pour l'IEP a suscité des interrogations et des avis mitigés chez les enseignants. La mise en place de différentes commissions a permis, à travers un échange riche sur de nombreux thèmes notamment sur la maquette pédagogique, de nourrir et de donner une consistance au projet. Il note également que la direction a su convaincre les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'intérêt de suivre la nouvelle filière. Pour autant, il demeure inquiet car de nombreuses questions sans réponse subsistent alors que le calendrier avance. Par exemple, il constate l'absence d'enseignant en science politique sur le site de Caen. Cette



carence induit des effets sur le fonds bibliothécaire du site. Il apparaît nécessaire de désigner un correspondant pédagogique qui, au-delà de la mission d'enseignement, assumerait la responsabilité du site. Si le site de Caen remplit cette condition, cela n'est toujours pas le cas sur celui de Rennes. Il note aussi que la mobilisation des enseignants caennais demeure incertaine. Au-delà de l'engagement de la direction, ce projet implique la présence d'un véritable porteur de projet. Enfin, M. Le Bart souhaite savoir où en est l'état de la réflexion sur le master. Il estime que si l'on avait envisagé le projet pédagogique en partant du master, on aurait assuré une meilleure maîtrise du temps.

M. Morabito observe que cette intervention a le mérite de souligner l'intérêt réel et les avancées du dossier, mais qu'elle soulève encore de nombreuses questions.

M. Le Floch fournit quelques éléments de réponse. S'agissant de la présence d'un porteur de projet, il indique que le projet ne sera plus géré directement par l'équipe de direction après le règlement et la mise en place des M1 et M2. L'objectif est d'avoir comme coordinateur, soit un enseignant-chercheur de l'IEP avec une spécialité dans le domaine, soit un professeur associé (PAST) qui assurerait le lien avec les collectivités et les entreprises.

En ce qui concerne la mobilisation réduite des enseignants caennais, il y a deux raisons principales. D'abord, l'Université de Caen vit un processus électoral. Cette situation ne favorise pas la progression du dossier. Au surplus, son coordinateur M. Pierre Sineux est candidat à la présidence. Ensuite, l'Université de Caen, qui a signé le protocole d'accord en décembre dernier, attend le vote du CA pour organiser des réunions officielles. Bien qu'il existe des contacts informels, l'IEP n'a procédé à aucun affichage médiatique avec elle dès lors que le vote n'était pas intervenu.

Sur le dernier point relatif au parcours de M2, il existe différentes pistes issues des discussions engagées avec les collectivités territoriales. L'une d'elles envisagerait de créer un master fondé sur l'acceptabilité sociale des projets d'énergies renouvelables. A cette occasion, M. Le Floch mentionne la journée d'étude, organisée par trois élèves de quatrième année, consacrée au renforcement des procédures de concertation qui s'appliquent aux projets éoliens offshore. L'efficacité de la technologie si elle n'est pas accompagnée de concertation s'avère souvent très insuffisante pour convaincre les populations ; elle peut même provoquer des réactions locales épidermiques violentes. Or ces procédures de médiation et de concertation sont au cœur de la réflexion et de l'enseignement dispensés à l'IEP. Ainsi, un master en ingénierie de la concertation pourrait être mis en place pour un parcours Sciences Po.

M. Diaz indique que des contacts ont été noués avec des enseignants caennais qui seraient volontaires pour intervenir sur l'antenne de Caen. Ces enseignants sont distincts des responsables d'UFR. Aussi, pour ne pas prendre de court l'Université de Caen, la direction a préféré attendre la signature du protocole d'accord avant de les contacter de manière officielle. Il précise que 70% du fonds documentaire en science politique à Caen correspondent à la bibliographie de première année. Par suite, un fonds spécifique sera dédié pour l'achat des 30% restants ; une autre option consisterait à remplacer numériquement le pourcentage restant. S'agissant des cours de science politique, Virginie Saliou pourrait, le cas échéant, assurer cet enseignement à Caen. Par ailleurs, des liaisons sont assurées avec les relations internationales ou le CROUS.

Mme Van Der Rest fait part de ses interrogations. D'abord sur le financement qui est beaucoup tributaire du politique. Dans ces conditions, comment garantir un suivi au-delà de trois ans ? Quel est le type d'engagement proposé à cet égard par les entreprises ?

Sur la question des masters, elle partage le point de vue de M. Le Bart. Elle éprouve des difficultés à identifier le type de master qui doit être ouvert d'ici trois ans. Plusieurs incertitudes demeurent alors que l'ouverture du projet caennais est normalement prévue pour la rentrée 2012. Pourquoi la direction a-t-elle adopté un calendrier aussi serré alors que nous sommes déjà à la fin de l'année universitaire ?

M. Le Floch répond que le modèle économique est facile à assurer grâce au fonds d'amorçage sur trois ans. Afin de viabiliser le dispositif, il convient de créer rapidement un dispositif de quatrième et cinquième année. Il faut aussi trouver des fonds privés via la taxe d'apprentissage.

La deuxième source de financement repose sur les parcours de type apprentissage (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation). Les avantages tirés des contrats d'apprentissage sont considérables : 20 étudiants engagés dans un contrat de cette nature assurent la viabilisation entière d'un parcours. En outre, cette voie permet à l'étudiant d'être au contact du monde de l'entreprise et du terrain.

Par ailleurs, dès lors qu'un site est spécialisé, il bénéficie de l'image qu'il dégage. Une demande potentielle va engendrer un marché spécifique sur lequel il sera possible de proposer de la formation continue sur mesure. M. Le Floch estime que l'IEP est en mesure de recueillir des ressources diversifiées provenant à la fois du public et du privé. Il pense que nous sommes dans une situation équivalente au secteur de la presse qui reçoit à la fois des recettes tirées de la publicité et un financement public.

Sur la question de la maquette, il indique que si l'on n'avait pas attendu la signature du protocole, le règlement de celle-ci serait achevé. Il ajoute qu'aucun obstacle ne s'oppose à ce que la maquette soit prête en mai. Par ailleurs, il note que le vote des maquettes à l'IEP intervient souvent sans que le nom du professeur figure en face de chaque matière.

Il souligne qu'il convient de se positionner rapidement sur ce créneau porteur avant que d'autres ne le fassent. Les collectivités l'ont compris : elles vont s'engager au-delà des trois ans par l'adoption d'un bail emphytéotique administratif et un engagement de 2 millions d'euros versés directement ou indirectement dans l'immobilier. Les collectivités ne réalisent pas un tel investissement si elles ne croient pas à la pérennité de ce projet.

Mme Rouger considère qu'il faut saisir cette formidable opportunité. Au nom de la région Bretagne, elle estime que la liaison avec Caen sur les énergies renouvelables présente un grand intérêt. A cet égard, elle compte s'engager dans le projet de chaire interrégionale d'excellence portant sur ce domaine. Par ailleurs, elle précise que l'IEP et la nouvelle filière créée auront toute leur place au sein du schéma régional de l'enseignement supérieur.

M. Alis note qu'un engagement fort de la direction transparaît dans ce projet. Pour autant, il émet trois points de vigilance. D'abord, sur le plan des ressources humaines, il constate que l'équipe d'enseignants-chercheurs est en nombre restreint sur le site de Rennes. Dans ces conditions, comment parvenir à les mobiliser pour qu'ils assurent un enseignement à Caen ? Par ailleurs, il faudra résoudre la question du recrutement de personnel administratif afin de garantir la qualité de l'environnement de travail pour les étudiants ; le traitement de ce point

revêt un caractère d'autant plus urgent que la montée en charge sera progressive (2012 à 2014). Ensuite, sur l'aspect financier, de quelles garanties dispose-t-on ? M. Alis estime nécessaire d'élaborer un plan de financement pluriannuel afin d'assurer la pérennité du modèle économique. Enfin, sur la question de l'adéquation au regard de la politique de site, il considère que le projet ne doit pas se faire au détriment du site rennais ; en aucun cas, il ne doit l'affaiblir. Par suite, il s'interroge sur sa soutenabilité.

M. Le Floch répond que l'IEP doit jouer un rôle de catalyseur et être en mesure de fédérer les énergies. Par ailleurs, il indique que si les collectivités n'ont pas vocation à financer des projets de manière structurelle, il existe des cas d'engagements d'investissements longs. Il cite l'exemple de Reims avec l'antenne délocalisée de Sciences Po Paris : les collectivités se sont engagées pour dix ans. L'objectif affiché est l'indépendance, le refus d'être tributaire des subventions. Il souligne que la politique de site ne sera pas remise en cause et il rappelle que le projet produit déjà des résultats positifs sur l'attractivité de l'IEP : au concours commun, le choix des étudiants admis classe l'IEP de Rennes en deuxième position après Lille.

Par ailleurs, il indique que si les universités de Rennes sont intéressées par les formations proposées à Caen, des accords de mobilité pourront être conclus. Des pourparlers sont actuellement engagés avec les Grandes Ecoles scientifiques en vue de l'intégration de leurs étudiants en cinquième année. Les logiques de complémentarité méritent d'être privilégiées et elles doivent prendre le pas sur les frontières administratives. Car les territoires du Grand ouest ont besoin de se rapprocher.

M. Uro regrette l'absence, dans le projet, d'un document d'ensemble doté d'un plan de financement clair et détaillé. Il souhaite à cet effet que la direction s'engage aujourd'hui à produire ledit document. Ce support d'information permettra, à chacun, à la fois de disposer d'une vision générale et de savoir où il va et d'éviter de voter des morceaux de projets.

M. Morabito note, à titre anecdotique, qu'il existe toujours une marge de risque comme cela était déjà le cas à la création de l'IEP. Pour autant, il existe des indicateurs positifs, comme le soutien des collectivités ou celui des entreprises, qui réduisent les doutes. Il reconnaît la légitimité de la demande de M.Uro, mais il lui semble difficile aujourd'hui de fournir un plan de financement pluriannuel. Il déclare que l'avancement du projet doit associer deux impératifs : prendre des risques et faire confiance.

M. Le Floch souligne que l'IEP a émis des demandes de subventions en direction de la métropole de Caen La Mer, du département du Calvados et de la région Basse Normandie. Il précise qu'un parcours de 5<sup>ème</sup> année coûte 30 000 euros environ, auxquels s'adjoignent d'éventuels frais de transport. Nos partenaires potentiels seront les universités de Rennes I et Rennes II, l'Ecole de Chimie, Supélec, Télécom Bretagne, Agro campus... avec lesquels nous entretenons déjà des relations. En revanche, la mise en place des logiques de co-diplomation prendra plus de temps.

M. Hily est convaincu que les étudiants caennais se sentiront aussi rennais, il entend œuvrer dans ce sens. Pour cela, il estime utile la création d'évènements importants dans l'année qui favorisent des contacts réels ou virtuels entre les deux sites. La dynamique associative mérite également d'être développée. A ce titre, un budget spécifique sera alloué par la direction en vue de la constitution d'une association en liaison à la fois avec la Maison de l'étudiant à Caen et les associations de l'IEP.

Pour renforcer la dimension pérenne du projet, Mme Petr estime qu'il convient de prendre en considération les risques d'essoufflement des personnels enseignants liés au temps de trajet. Dans le domaine de la communication, la vigilance dans l'utilisation du logo de Sciences Po Rennes s'impose. Elle souhaite la nomination d'un responsable comme porteur de projet. Corrélativement, elle souhaite savoir si, à cet égard, des velléités se sont manifestées.

M. Le Floch indique qu'il n'existe pas aujourd'hui d'enseignant spécialiste des énergies renouvelables à l'IEP. En conséquence, le responsable de l'antenne caennaise sera recruté en qualité de professeur associé.

M. Le Bart ne souscrit pas à l'option de professeur associé. Il estime que l'IEP prend un risque en confiant la responsabilité du dossier à un spécialiste étranger à l'établissement. Il ajoute que ce dernier pourrait assurer la responsabilité d'un master. En revanche, seul un enseignant de l'IEP serait habilité à piloter l'antenne de Caen.

M. Morabito note que cette observation mérite réflexion.

M. Richard énonce les raisons qui le conduisent à s'abstenir. Il ne partage pas l'idée qu'il faille grandir absolument, alors que l'équipe enseignante et administrative est en état de surcharge de travail. Il n'est pas davantage convaincu par l'argument sur l'esprit pionnier. Par ailleurs, il considère que tout n'a pas été tenté pour mener à bien le projet nantais. L'idée de créer un partenariat sur la base d'un master lui paraissait davantage viable et efficace. Enfin, le projet de Caen se heurte à une difficulté originelle liée à la réticence de la majorité des enseignants manifestée il y a trois ans. Bien qu'il constate un réel engagement de la direction ces trois derniers mois, il n'observe pas, en revanche, de dynamisme dans l'argumentation. Il juge impossible l'ouverture de l'antenne de Caen en septembre prochain. Il ajoute que, suite à une demande formulée depuis un an, le document de synthèse prévoit la constitution d'un groupe de travail sur le M1 et le M2. Il souligne qu'il ne votera pas contre le projet car il ne veut pas briser la dynamique; l'établissement a besoin que ce projet réussisse. La décision de s'abstenir traduit son mécontentement sur la manière dont le projet a été conduit.

M. Polo ajoute qu'il demeure perplexe malgré le travail accompli depuis le début de l'année. Le fait de n'avoir pas rencontré les enseignants de Caen représente un risque majeur. Il estime que l'on n'a pas adopté la bonne méthode : même si la thématique apparaît innovante et porteuse d'avenir, l'ouverture d'une deuxième année dénuée de vision claire sur le reste du cursus lui semble aventureuse. Le succès du site de Caen passe par le master et par une bonne insertion des étudiants de Caen à Caen car ces étudiants seront plus caennais que Rennais.

M. Neveu se félicite du recrutement de M. Hily. Il considère que donner le nom de Sciences Po à cette formation est risqué. Il estime que la voie du développement externe représente un bon choix. Pour autant, ce choix est entaché de nombreuses et graves incertitudes : déficit à terme sensible du budget de la bibliothèque, contraintes réelles d'accès à l'espace avenir et les difficultés d'assurer l'intégralité de cours à Caen par trois enseignants de l'IEP. Cette vision « lointaine » est contraire au fonctionnement d'un IEP. En cas d'échec, l'établissement pourra connaître des dégâts irréversibles et son image sera compromise auprès des collectivités territoriales. Il est favorable à la prise de risque, mais pour un risque raisonné.

M. Bonsart indique qu'il est crucial de sortir par le haut des difficultés financières dans lesquelles se trouve l'IEP. A cet égard, l'énergie entrepreneuriale est vitale. Il énonce le

besoin d'un plan de financement et note le manque de précisions chiffrées dans le projet. Il déclare cependant qu'il votera pour le projet, mais une vision claire de la direction vers laquelle on s'engage serait appréciée.

*Le protocole d'accord relatif au projet d'implantation d'une antenne à Caen est adopté par 14 voix et 16 abstentions.*

M. Morabito clôt la séance à 19h20.